



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports****Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets
des changements climatiques sur les transports
intérieurs et l'adaptation à ces changements****Vingtième session**

Genève, 22 et 23 avril 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingtième session***

Qui s'ouvrira sous forme hybride le jeudi 22 avril 2021 à 10 heures, en personne au Palais des Nations, à Genève, dans une salle à confirmer, et en ligne sur WebEx

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements.
3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport.
4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport.
5. Base de données sur les mesures d'adaptation.

* Pour des raisons d'économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (unece.org/transport/trends-and-economics). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique (maria.mostovets@un.org).

Les représentants sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=cEgjdT. Ils peuvent également remplir le formulaire d'inscription disponible pour téléchargement sur le site de la Division des transports durables de la CEE, à l'adresse unece.org/info/events/unece-meetings-and-events/transport-trends-and-economics. Ce formulaire est à renvoyer deux semaines avant le début de la session au secrétariat de la CEE, par courrier électronique (maria.mostovets@un.org). Les représentants doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Prégny, 14, avenue de la Paix (pour cela, ils sont invités à contacter le secrétariat).



6. Directives pour la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels.
7. Questions diverses.
8. Date et lieu de la prochaine session.
9. Résumé des principales décisions prises.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe d'experts chargé d'évaluer les effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements (GE.3) est invité à adopter l'ordre du jour figurant dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/39.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/39

2. Initiatives relatives à l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et à l'adaptation à ces changements

Le GE.3 est invité à poursuivre sa réflexion sur les initiatives menées concernant l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et l'adaptation à ces changements afin de déterminer si de nouveaux outils, approches ou méthodes existent ou sont en cours d'élaboration et pourraient être incorporés dans ses activités. En particulier, le GE.3 souhaitera peut-être examiner : a) la note d'orientation de l'Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN) relative à l'adaptation des voies navigables intérieures ; b) le projet RailAdapt de l'Union internationale des chemins de fer (UIC) ; c) la norme ISO 14090 de l'Organisation internationale de normalisation ; d) la méthode de simulation de crise utilisée en Allemagne (présentée dans l'étude de cas 6, au chapitre 2 de la deuxième partie du document ECE/TRANS/283) ; et e) le système européen d'alerte pour les inondations (EFAS) ainsi qu'un nouveau système européen d'alerte d'urgence pour les inondations côtières (EFCAS), en cours de mise au point.

L'Université de la mer Égée, qui a passé en revue les articles de publications scientifiques consacrés à des initiatives en cours en matière d'évaluation des effets des changements climatiques ainsi qu'à la création et à la disponibilité de bases de données contenant des projections climatiques et des cartes géologiques, sera invitée à présenter ce travail, résumé dans le document informel WP.5/GE.3 (2021) n° 1.

Document(s)

Document informel WP.5/GE.3 (2021) n° 1

3. Changements climatiques et données sur les équipements de transport

Le GE.3 a décidé à sa session précédente d'élaborer et de diffuser une enquête simple qui lui permettrait de demander aux gestionnaires des infrastructures de transport quelles sont les effets des changements climatiques qui les intéressent le plus et quels seuils leur semblent pertinents pour les indices correspondants. L'enquête est présentée dans le document publié sous la cote ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2021/1. Les réponses sont attendues avant le 12 mars 2021.

Des experts du Canada, de l'Allemagne et de Climate Service Center Germany présenteront, avec l'appui du secrétariat, une analyse préliminaire des réponses reçues, résumées dans le document informel WP.5/GE.3 (2021) n° 2.

Le GE.3 sera ensuite invité à examiner cette analyse dans le but de choisir, dans la mesure du possible, des indices pour : a) l'analyse des projections climatiques générales pour l'ensemble de la région de la Commission économique pour l'Europe ; et b) l'analyse des projections climatiques détaillées pour un couloir de transport international important et certaines zones géographiques.

Le GE.3 devrait également poursuivre sa réflexion sur les sources à exploiter pour collecter les données relatives aux équipements de transport et à leur affectation (flux de transport).

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2021/1, document informel WP.5/GE.3 (2021) n° 2

4. Projets nationaux et infranationaux en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport

Les experts seront invités à faire état des projets nationaux ou infranationaux menés à terme, en cours ou planifiés en matière d'évaluation des effets des changements climatiques et de définition des besoins d'adaptation des équipements de transport. Ils seront notamment priés d'indiquer, en ce qui concerne les projets menés à terme et les projets en cours, a) les caractéristiques et les conditions qui, à leur connaissance, rendent un certain équipement de transport vulnérable aux effets des changements climatiques ou des phénomènes météorologiques extrêmes prévus et b) les mesures conçues pour adapter l'équipement en question aux conditions prévues.

Les experts des pays ayant une expérience limitée des travaux d'adaptation aux changements climatiques seront invités à rendre compte des possibilités et des exigences associées à l'analyse des effets des changements climatiques pour certains équipements de transport à l'échelle nationale ou infranationale. Le GE.3 souhaitera peut-être ensuite envisager d'établir des projets bénéficiant d'un appui international en réponse à ces exigences, sous réserve que des fonds soient disponibles.

Les experts de l'Irlande et des Pays-Bas se sont portés volontaires pour présenter des exposés à cette session.

5. Base de données sur les mesures d'adaptation

À sa session précédente, le GE.3 a convenu de passer en revue les documents et autres ressources disponibles au sujet de bases de données existantes. Le secrétariat présentera les travaux réalisés à cet égard.

Le GE.3 a également demandé : a) au Canada de faire un exposé détaillé sur les travaux que le pays mène en vue d'établir des liens entre l'évaluation des risques et les besoins d'adaptation ; b) à l'Allemagne de faire un exposé sur l'approche que son pays a adoptée pour structurer les mesures d'adaptation dans le cadre de son projet de recherche ; et c) à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de présenter les fiches relatives aux exigences en matière de données sur les équipements de transport qui ont été établies dans le cadre du projet qu'elle mène dans les petits États insulaires en développement (SIDSport-ClimateAdapt).

Le Canada, l'Allemagne et la CNUCED seront invités à présenter leurs exposés.

Le GE.3 devrait ensuite examiner ces informations afin de proposer une méthode d'élaboration de la base de données sur les mesures d'adaptation, qui sera approfondie par un petit groupe de volontaires composé de l'Irlande, de la Fédération de Russie et de la CNUCED.

6. Directives pour la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels

Le GE.3 a décidé d'organiser des ateliers pour donner aux futurs utilisateurs des directives pour la prise en compte des considérations liées à l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification et les processus opérationnels des transports, en particulier aux décideurs et au personnel chargé de la planification et des opérations, la possibilité d'exprimer leurs besoins.

Un petit groupe d'experts de l'Irlande, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la CNUCED, avec l'appui des Présidentes et du secrétariat, aura organisé le premier atelier le 26 mars 2021, selon le concept présenté dans le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2021/2.

Ces experts rendront compte du déroulement de l'atelier et de ses résultats. Le GE.3 sera ensuite invité à examiner ces résultats et à s'appuyer dessus pour commencer à élaborer les directives.

Le GE.3 souhaitera peut-être également prodiguer des conseils pour l'organisation des futurs ateliers.

Document(s)

ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2021/2

7. Questions diverses

Le GE.3 a examiné à sa session précédente le document informel WP.5/GE.3 (2020) n° 2, présenté par le secrétariat, sur la mise en place d'un projet de financement (fonds du GE.3) à l'appui de ses activités. Les experts ont convenu d'étudier les possibilités de financement des travaux du GE.3. À cette fin, les experts seront invités à indiquer si leur gouvernement ou leur organisation est en mesure de soutenir les travaux du GE.3 par des contributions financières.

8. Date et lieu de la prochaine session

Le Groupe d'experts voudra bien noter que sa vingt et unième session se tiendra à Genève les 2 et 3 septembre 2021.

9. Résumé des principales décisions prises

Conformément à la pratique établie, le Président récapitulera brièvement les décisions qui auront été prises. À l'issue de la session, le Secrétaire établira, en coopération avec le Président et le(s) Vice-Président(s), le rapport final de la session.
